# Clapet antipollution EA 021112PP

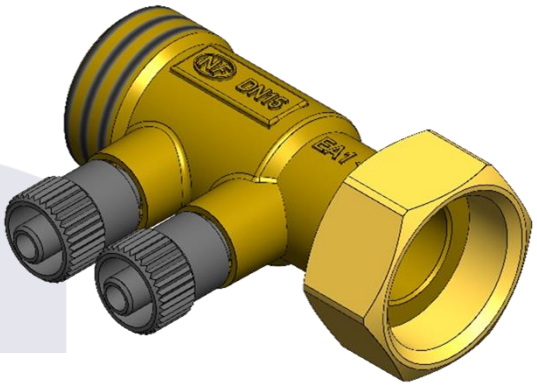


## 1. Description

Comme le précise la norme EN1717, le clapet de non-retour antipollution contrôlable est un dispositif de protection mécanique contrôlable, muni d'un obturateur conçu pour permettre la circulation de l'eau dans une seule direction. Il s'ouvre automatiquement, dans le sens de circulation, lorsque la pression en amont du clapet est plus élevée que la pression en aval. Lorsque la pression est supérieure en aval ou en cas d'arrêt de l'écoulement, le clapet se ferme par anticipation sous l'action d'une force, par exemple sous l'action d'un assemblage mécanique ou d'un ressort.
Ces clapets antipollution sont contrôlables :
Un orifice en amont permet de vérifier l'étanchéité à la contre pression du clapet après isolement de l'alimentation.
Un orifice aval permet aussi de purger ou de vidanger la partie avale du circuit.
Ces deux orifices taraudés peuvent équipés de bouchons en polymère, en laiton, de purgeurs en laiton.

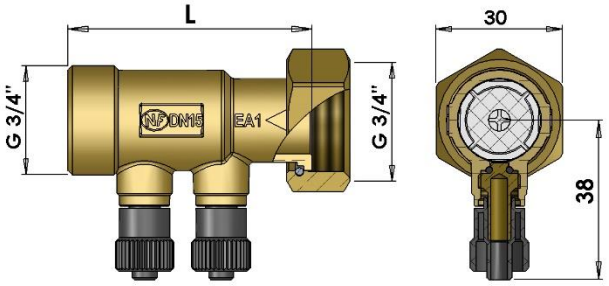


## 2. Caractéristiques

| | |
|---|---|
| -Corps, écrou | CW617N* |
| -Clapet **NEOPERL** | POM |
| -Bouchons laiton ou polymère | CW617N*- polymère |
| -Purgeurs | CW617N* |
| -Pression en amont | 10 bars maxi |
| -Température maxi | 90°C |

## 3. Installation sur l'alimentation en eau

- L'écrou tournant permet une installation en direct sur les compteurs d'eau sans raccord intermédiaire
- Applications diverses : groupe de pompage, protection des réseaux, maintien en pression avale.

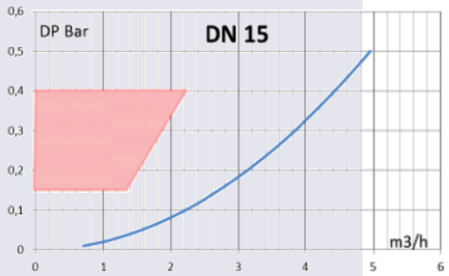


## 4. Certifications

- Conforme à la norme NF EN13959
- BELGAQUA
- Conforme à la réglementation ACS

*La société Grandsire se réserve le droit d'améliorer ou modifier les produits ainsi que leurs caractéristiques techniques à tout moment et sans préavis.*

SAS GRANDSIRE
BP N° 20003 80531 FRIVILLE CEDEX FRANCE
Tel : 03 22 30 05 13 Fax : 03 22 30 37 11
E-mail : contact@grandsire.fr http://www.grandsire.fr



EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001
EURO-QUALITY SYSTEM ISO 14001
© 2018 Grandsire

## 5. *Garantie*

1. Outre la garantie légale, nos produits seront garantis contre tous défauts de matière et tous vices de fabrication pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat attestée par le cachet du revendeur ou la facture.

2. Le recours à la garantie est subordonné au respect de nos prescriptions et directives en matière d'emploi, de montage, d'installation, de mise en œuvre, de révision et d'entretien des produits.

3. La garantie couvre exclusivement la réparation ou l'échange gratuits des pièces reconnues défectueuses ou, en cas d'impossibilité, d'une pièce répondant au même usage, à l'exclusion expresse de tous frais accessoires tels que frais de main d'œuvre, frais de dépose et repose, frais d'emballage, frais de déplacement et de transport ou dommages et intérêts, notamment pour privation de jouissance. Le cas échéant, les produits défectueux ou autres doivent nous être retournés uniquement après notre accord en franco de port, assemblés et ne présentant aucune trace de violation. Les envois en port dû ne seront pas acceptés. L'acheteur s'engage à retourner à ses frais dans un délai de 2 mois maximum les pièces reconnues défectueuses qui auront été remplacées par des pièces neuves. La réparation, la modification ou le remplacement des pièces durant la période de garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger celle-ci.

4. Dans le cas d'une incorporation de nos produits dans des ensembles qui ne sont pas de notre fabrication, la garantie telle que définie ci-dessus ne s'applique qu'à nos pièces reconnues défectueuses, la responsabilité de notre Société ne pouvant en aucun cas être recherchée à l'occasion d'un défaut de conception, de fabrication ou de montage de l'installation d'ensemble ou d'une défectuosité de pièces qui ne seraient pas de notre fabrication.

5. La garantie ne couvre pas, et notre entière responsabilité est exclue, les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle des pièces ni les avaries et dommages qui pourraient être la conséquence d'une mauvaise utilisation, d'une modification, d'une installation non conforme aux règles de l'art, DTU et aux spécifications techniques définies, d'un entretien défectueux, d'une utilisation anormale ou d'un accident matériel ou corporel, ou d'un stockage défectueux.

De même, cette garantie ne couvre ni l'absence ou la déficience d'entretien, ni les dommages dus à l'action des eaux agressives calcaires ou des corps étrangers (gravier, sable, limaille, particules de tartre, etc…). Par ailleurs, la garantie ne couvre ni les dommages causés aux personnes et aux biens, autres que les marchandises incriminées, ni le manque à gagner résultant de l'arrêt de l'exploitation.

6. Tout produit faisant l'objet d'un démontage, ou tout équipement qui aura fait l'objet de transformations ou de modifications mêmes légères ne pourront bénéficier des clauses de la garantie.

7. La garantie s'applique après examen et respect des règles pour service après-vente. Ce document est transmis à tous les clients. Dans le cas où les conclusions de l'expertise d'un retour produit démontre une utilisation non-conforme aux prescriptions d'entretien et d'usage définis dans le présent document, des frais d'expertises peuvent être réclamés à l'acheteur.

8. Si le remplacement ne peut être effectué par un produit identique suivant l'arrêt ou le changement de fabrication, un produit de substitution répondant au même usage sera proposé. L'application de la garantie ne pourra pas en prolonger la durée. La garantie légale des vices cachés s'applique en tout état de cause.

*La société Grandsire se réserve le droit d'améliorer ou modifier les produits ainsi que leurs caractéristiques techniques à tout moment et sans préavis.*



SAS GRANDSIRE
BP N° 20003 80531 FRIVILLE CEDEX FRANCE
Tel : 03 22 30 05 13 Fax : 03 22 30 37 11
E-mail : contact@grandsire.fr http://www.grandsire.fr

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001
EURO-QUALITY SYSTEM ISO 14001
© 2018 Grandsire